



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE MINISTRE

Paris, le **E 1 JUIN 2021**

Nos références : MEFI-D21-08499
Vos références : Courrier du 25 mars 2021

Madame,

Par courrier en date du 25 mars 2021, vous avez souhaité appeler mon attention sur la situation du personnel du ministère. Vous vous appuyez, pour illustrer vos propos, sur la situation de la Direction générale des entreprises (DGE) qui a engagé en 2019 une profonde transformation de ses services et de son organisation de travail.

Si la modification des méthodes de travail au sein de la DGE avec le déploiement du mode projet a bousculé des habitudes, je constate que ces innovations ont été particulièrement précieuses, notamment dans le cadre de la crise liée à la covid. Elles ont donné plus de souplesse à la direction, pour ajuster dans l'urgence son organisation et ses priorités. Cette situation lui a permis de répondre aux défis d'une crise économique sans précédent et de mettre en place les dispositifs essentiels pour préserver les entreprises et leurs compétences.

Cette réactivité constitue l'une des forces de la DGE, illustrée par les résultats de la dernière enquête interne portant sur l'année 2020 qui indiquent que près de 70 % des agents se disent fiers de travailler en son sein. Par ailleurs, les résultats de cette enquête sont en très forte progression par rapport à l'année 2019, témoignant de la perception positive de la réforme qui a été entreprise, dix-huit mois après son entrée en vigueur.

1/2

Madame Anne GUYOT-WELCKE
Déléguée fédérale
Fédération Solidaires Finances
80 rue de Montreuil
75011 Paris



139 rue de Bercy – 75572 Paris
Cedex 12

En effet, le taux de satisfaction sur le fonctionnement de la DGE s'améliore, 64 % des répondants le jugeant efficace contre 48 % en 2019. 84 % des répondants sont satisfaits des équipements numériques et de leurs conditions de travail, alors que celles-ci vont évoluer à nouveau de manière favorable dans les prochaines semaines et mois avec le regroupement de l'ensemble des services de la direction sur le site du Grand Bercy.

C'est dans ce contexte que le transfert de la gestion des corps techniques de la DGE vers le service des ressources humaines du secrétariat général du ministère a été envisagé, afin de rapprocher le pilotage stratégique et la gestion de ces corps, en parachevant le regroupement de gestion initié en 2014 lorsque tous les actes relatifs à la gestion administrative des ingénieurs de l'industrie et des mines (IIM) et des techniciens supérieurs de l'économie et de l'industrie (TSEI) ont été confiés au secrétariat général du ministère.

Ce transfert contribuera par ailleurs à simplifier leur pilotage et à compléter le périmètre d'action du secrétariat général comme l'a préconisé la Cour des comptes, qui avait souligné que la DGE n'avait pas vocation à gérer des corps. Il garantira également l'ancrage des corps techniques au sein du ministère auquel les membres des deux corps sont très attachés et le maintien de règles de gestion propres à chaque corps dans le cadre des lignes directrices de gestion qui sont entrées en application début 2021.

En ce qui concerne la situation des TSEI qui sont encore mis à disposition depuis 2005 par la DGE auprès de différents services, je tiens à vous rappeler que cette mise à disposition intervient dans le cadre de conventions d'une durée de trois ans régulièrement renouvelées depuis 15 ans. Après cette longue durée de mise à disposition gratuite, la DGE a engagé une démarche auprès des employeurs afin de faire évoluer cette situation. Par leur appartenance à un corps à vocation interministérielle, les TSEI peuvent en effet exercer leur mission sur la base d'une affectation ou d'une mise en position normale d'activité qui sont sans incidence sur leur rémunération et leur régime indemnitaire.

Enfin, pour les agents concernés par un risque d'exposition à l'amiante, le fichier recensant ces agents est en cours de constitution et d'actualisation par les services de la DGE et les services ministériels en charge de la santé et de la sécurité afin qu'un suivi professionnel et post-professionnel puisse être organisé en lien avec les employeurs.

Je suis convaincu du bien-fondé des réformes qui sont mises en œuvre. Elles ont montré leur pertinence dans la gestion de la crise et visent à toujours mieux répondre aux attentes de nos concitoyens, en rénovant le service public tout en préservant la qualité de l'environnement de travail des agents de l'Etat.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bruno Le Maire



Bruno LE MAIRE